

Cadre gris réservé à l'Ecole du Lean	Date de réception de la convention	Date de signature de la convention
	Numéro de dossier ECAM	
		Demande de subrogation OPCO <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui

Convention de formation

Entre les soussignés

ECAM Strasbourg-Europe Association de Gestion

Association de droit local enregistrée au registre des Associations du Tribunal d'Instance de Schiltigheim sous vol. 40, folio 41, enregistrée en tant qu'organisme de formation sous le n° 42 67 04761 67 auprès du Préfet de la Région Alsace, dont le siège est sis 2 rue de Madrid CS 20013 - 67012 Strasbourg Cedex, identifiée sous les n° SIRET 51773337400022 APE 8542Z, représentée par M. Christophe DEDOUCHE, en qualité de responsable de la formation professionnelle

Ci-après également désignée l'« Organisme de formation »
D'une part

Et

Coordonnées de l'Entreprise (Raison sociale, adresse postale)	Coordonnées de facturation (Adresse de facturation complète)
Représentant de l'Entreprise dûment habilité à signer la présente convention (Nom, prénom)	Personne dans l'Entreprise en charge du suivi du dossier de formation (Nom, prénom, email, téléphone direct)

Ci-après également désignée l'« Entreprise »
D'autre part

Est conclue la présente convention en application des dispositions de la sixième partie du Code du travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente. L'organisme de formation se propose dans ce cadre de contribuer à la compréhension, au déploiement et à l'animation d'un système d'excellence opérationnelle Lean durable dans le contexte professionnel de ses clients.

Article 1 : Objet de la convention

En exécution de la présente convention, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation suivante :

Titre de l'action

White Belt Lean Fondamentaux
(Attestation de formation Ecole du Lean)

Durée en jour(s) et heures

1 jour, 8 heures

Date(s) de formation

1^{er} jour | 08 avril 2020

Ce calendrier n'est pas contractuel et peut subir des modifications pour cas de force majeure en accord avec les stagiaires.

Salarié concerné

Salarié concerné par la formation
(Nom, prénom, email)

Tarif

En contrepartie de l'action de formation réalisée, l'Entreprise s'engage à verser à l'Organisme de formation, la somme forfaitaire de **349 €**.

Article 2 : Subrogation OPCO

Dans le cas d'une subrogation par OPCO, l'entreprise s'engage à fournir à l'organisme de formation les références complètes de la demande de prise en charge, ainsi que les coordonnées postales, électroniques et téléphoniques des personnes en charge du dossier à l'OPCO avant le début de la formation.

Références de la demande de subrogation (Numéro de dossier OPCO) :
Coordonnées de l'OPCO (Adresse de facturation exacte) :
Personne en charge du dossier à l'OPCO (Nom, prénom, email, téléphone direct) :

Article 3 : Nature et caractéristiques de l'action de formation

Objectifs pédagogiques

- Comprendre l'intérêt d'une démarche Lean dans votre entreprise
- Découvrir des solutions concrètes pour mettre en œuvre une démarche Lean

Modalités pratiques

- **Horaires** : de 8h30 à 17h30
- **Public visé** : tous niveaux
- **Prérequis** : avoir des transformations culturelles et organisationnelles à opérer
- **Type d'action de formation** : adaptation au poste et développement des compétences

Moyens pédagogiques

- **Une entreprise-école** : un environnement professionnel complet de 500m² (production, logistique, maintenance, qualité, service client...) permettant de reconstituer les situations professionnelles vécues par un animateur de la démarche Lean
- **Des intervenants experts** : 10 professionnels (directeurs de site, Lean managers, responsables RH...) qui viennent transmettre leurs savoirs et leurs expériences sur le Lean
- **Du contenu dématérialisé** : l'ensemble des cours et des documents de travail mis en ligne à la disposition des stagiaires

Lieu de formation

ECAM Strasbourg Europe, 2 rue de Madrid, 67300 SCHILTIGHEIM

Programme détaillé

- **Jour 1 : Concepts de base du Lean**
 - Présentation des origines du Lean
 - Introduction à la culture Lean et à son application technique
 - Présentation des grands principes du Lean
 - Simulation de ces principes dans un milieu industriel
 - Visualisation du concept global sur le terrain

Cet ordre n'est pas contractuel et peut subir des modifications en fonction des agendas des intervenants professionnels.

Article 4 : Contrôle des connaissances et certification

Le contrôle des connaissances acquises est réalisé de manière permanente pendant le stage par le biais d'exercices pratiques en situation professionnelle reconstituée. Une auto-évaluation des compétences acquises et une évaluation de la qualité de la formation reçue sont effectuées à l'issue de la formation.

La présence des salariés sera contrôlée par la signature de listes d'émargements. A l'issue de la formation, il sera remis par l'Organisme de formation au stagiaire/client une attestation de formation.

Article 5 : Conditions tarifaires

En contrepartie des actions de formation réalisées, l'Entreprise s'engage à verser à l'Organisme de formation la somme forfaitaire indiquée à l'article 1 comprenant la réalisation de l'action de formation telle que définie dans la présente convention, ainsi que les en-cas (matin et l'après-midi) et repas (déjeuner) des stagiaires.

Par défaut, la facture sera établie au nom de l'entreprise à terme échu après chaque journée de formation, et payable à réception.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par l'Entreprise au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard correspondant à trois fois le taux d'intérêt légal appliqué au montant TTC du prix figurant sur la facture de l'Organisme de formation, seront automatiquement et de plein droit acquises à l'Organisme de formation, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues à l'Organisme de formation par l'Entreprise, sans préjudice de toute autre action que l'Organisme de formation serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre de l'Entreprise. En outre, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros sera due, de plein droit et sans notification préalable, par l'Entreprise en cas de retard de paiement. L'Organisme de formation se réserve le droit de demander à l'Entreprise une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur justification.

En cas d'absence même partielle du(des) stagiaire(s) inscrit(s), les sommes dues au titre du cycle de formation restent redevables par l'entreprise signataire indépendamment de l'existence d'une demande de subrogation. Les contenus des présentations en format dématérialisé seront mis à disposition du(des) stagiaire(s) absent(s) mais aucun rattrapage des journées de formations ratées ne pourra être proposé.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la part non prise en charge sera directement facturée à l'Entreprise.

En contrepartie des sommes reçues, l'Organisme de formation s'engage à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

Article 6 : Résiliation de la convention

En cas dédit ou de résiliation de la convention par l'entreprise à moins de 10 jours ouvrés avant le début de la formation, l'Organisme de formation retiendra le prix total de la formation. Toute session entamée est due dans son intégralité sauf cas de force majeure.

Article 7 : Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de la date de signature et reste valable pour l'ensemble de la durée de la formation.

Article 8 : Confidentialité

La mise à disposition des modules de formation n'emporte aucun transfert de propriété au profit du stagiaire ou de son entreprise des informations qui y sont contenues, ni aucun droit d'usage autre que celui de la formation objet de la présente convention. La publication, la citation et la diffusion, totale ou partielle, des modules de formation, sous toute forme, support, ou encore moyen que ce soit, à toute personne extérieure à l'entreprise, sont interdites. Toute reproduction, copie, duplication, totale ou partielle, des modules de formation est interdite sauf dans la limite nécessaire à l'usage des personnes concernées au sein de l'entreprise signataire pour la mise en œuvre de la démarche Lean.

Article 9 : Propriété intellectuelle

Les droits de propriété intellectuelle sur les supports de formation (droit d'auteur notamment) mis à la disposition de l'Entreprise ou de ses salariés sont la propriété exclusive de l'organisme de formation. Cette mise à disposition, quelle qu'en soit la forme ou la nature, n'emporte pas transfert desdits droits de propriété intellectuelle au profit de l'Entreprise ou de ses salariés. En conséquence, la publication, la citation, la diffusion, totale ou partielle, par quelque moyen que ce soit par l'Entreprise et/ou ses salariés des supports de formation est interdite sauf dans la limite de l'application au sein de l'Entreprise des salariés pour la mise en œuvre de la démarche Lean. De la même manière, la reproduction, totale ou partielle, de quelque manière que ce soit, par l'Entreprise et/ou ses salariés des supports de formation est interdite sauf dans la limite de l'application au sein de l'Entreprise des salariés pour la mise en œuvre de la démarche Lean.

Article 10 : Droit d'accès aux données collectées

L'Organisme de formation déclare effectuer un traitement automatisé de toutes les données à caractère personnel communiquées par l'Entreprise pour assurer un suivi administratif et commercial. Il est rappelé à l'Entreprise qu'en application de la Loi « Informatique et Libertés » du 06 janvier 1978, il dispose d'un droit d'accès permanent et de rectification des informations la concernant. Ces droits peuvent être exercés en s'adressant au responsable de la formation professionnelle de l'ECAM Strasbourg Europe. L'Entreprise peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données la concernant.

Article 11 : Litiges

A défaut de règlement à l'amiable, tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront de la compétence exclusive des tribunaux de STRASBOURG.

Fait à, le

Pour l'ECAM Strasbourg-Europe

Nom :

Fonction :

Signature :

Pour l'entreprise

Nom :

Fonction :

Signature :